

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.S.
2021-11-08

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le lundi 8 novembre 2021 à 17h30, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

Rs.2021-11-387

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 8 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-11-388

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE À TITRE DE GREFFIÈRE-ADJOINTE.

Attendu le départ à la retraite d'une employée à l'Hôtel de Ville, qui occupait le poste de salarié de bureau – Greffière adjointe;

Attendu que la Ville a procédé à un deuxième affichage externe du poste qui sera vacant en novembre prochain;

Attendu les recommandations de la Coordinatrice, ressources humaines et communications, de la directrice générale et de la greffière;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Mirka Massé à titre de salarié de bureau – Greffière adjointe, le ou vers le 9 novembre 2021, conditionnelle à la réussite de son examen médical. Madame Massé occupera un poste permanent (après la période d'essai) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective et le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 à la convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et trente-sept minutes (17; 37)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière